

**Bovernier, le 5 juin 2023**

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14.01.2021**

**Aménagement du territoire :** le CC arrête la décision de mettre un périmètre de 21'000 m<sup>2</sup> en zone réservée au sens de l'article 19 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et de l'article 27 de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT), des parcelles en zone faible densité à Bovernier et aux Valettes, ainsi qu'en zone chalet à Bémont et au Crêtet, selon les périmètres indiqués sur les plans déposés auprès de la commune. La publication au BO interviendra dès réception du plan du géomètre.

**Certifié exact :**

**Administration Communale**

Le Président:

**Marcel Gay**

Le Secrétaire:

**Félicien Michaud**

